Image not found or type unknown

Re embauche après formation

Par **jojoboutillier**, le **24/10/2022** à **20:26**

Bonjour,

Ai-jele droit d'intégrer à nouveau la même association d'insertion pour un (ou des CDD de 4 mois chacuns sur une durée maximale qui ne peut excéder 12 mois) après une formation qualifiante de 8 mois et ceci après avoir déjà effectuer 6 mois auparavant,c'est à dire avant de faire la formation et pour les raisons suivantes (aide au financement du permis,échec à l’examen de fin de formation)?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés